



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 3/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOLE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 02

M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-07



CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/6/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_07-DE



Séance du 2 avril 2026

DELIBERATION N° 07

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'elle vient de fixer par délibération, la composition du CA du CCAS à 11 membres dont le Maire, 5 représentants du Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des 5 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Conformément à l'article R123-8, l'élection des représentants du Conseil Municipal a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret.

M le Maire demande quelles sont les listes de candidats.

Il y a 1. liste(s) en présence

Liste 1 :

- Mme Stéphanie MARTIN-RECUR
- M. François BONTEMPS
- Mme Cecilia SAGNIEZ
- Mme Audrey TARDIEU
- Mme Anne-Marie ABADIE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Nombres de bulletins dans l'urne	25
Nombres de nuls et blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	25

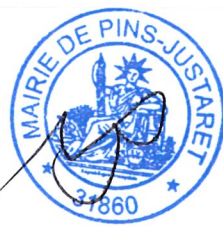
Ont obtenu Liste 1 : 25. voix

Le Quotient électoral (nb de vote sur nb de siège) est de : 5

Le conseil municipal,

DECLARE élus au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Stéphanie MARTIN-RECUR
- M. François BONTEMPS
- Mme Cecilia SAGNIEZ
- Mme Audrey TARDIEU



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 31/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_07-DE

- Mme Anne-Marie ABADIE

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 2 Avril 2026 à ...h., en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire.

Le maire : signature



Le secrétaire : signature